

## **REDDITION DES COMPTES**

Un relevé de compte devra nous être adressé tous les :

- mois     trimestre     autre : [redacted]

Date : [redacted]

et au moins une fois l'an, un relevé détaillé des opérations de gérance.

Les virements s'effectueront sur le compte (joindre RIB) :

[redacted]

